

## Procès-Verbal

### SYNDICAT MIXTE FERMÉ GENDARMERIE D'ESSARTS-EN-BOCAGE

du 27 Janvier 2026 à 18 heures 30  
Salle du Conseil – Mairie d'Essarts-en-Bocage

#### Étaient présents :

Essarts-en-Bocage : GILBERT Caroline, MERCIER Joël,  
L'Oie : PIET Gérard, MÉTAIS Nicolas, CHACUN Fanny,  
Sainte-Florence : GRÉAU Christelle, RIGAUDEAU Joël,  
Dompierre-sur-Yon : MOLLÉ Pascal,  
La Merlatière : MARIOT Sylvie, PARPAILLON Sébastien,  
Communauté de Communes du Pays de Chantonnay : GUIBERT Cyrille.

#### Étaient absents excusés :

Sainte-Florence : CROUÉ Jean-Paul (pouvoir donné à GRÉAU Christelle),  
La Ferrière : OGER Alain, CLOATRE Anne,  
La Merlatière : BELY Philippe (pouvoir donné à PARPAILLON Sébastien),  
Communauté de Communes du Pays de Chantonnay : MOINET Isabelle, DREUX Jean-Claude (pouvoir donné à GUIBERT Cyrille).

#### Étaient absents :

Essarts-en-Bocage : ALTARE Frédéric,  
Dompierre-sur-Yon : GALLOIS Éléonore, DENIS Nicolas,  
La Ferrière : BUGEL Dominique,

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 11

Votants : 14

Quorum : 11

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été également procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Comité syndical. Monsieur Joël MERCIER est élu à l'unanimité.

#### **1. Approbation du Procès-Verbal du 24 Novembre 2025**

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la dernière réunion du 24 Novembre 2025.

#### **2. Débat d'Orientations Budgétaires 2026**

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi Notre du 7 août 2015, disposant notamment que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale assimilé et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois qui précède le vote du budget primitif ;

Considérant que ce DOB est voté au cours d'une séance distincte du vote du budget, et qu'il ne peut intervenir ni le même jour de ce dernier, selon un jugement rendu le 16 mars 2001 par le tribunal administratif de Versailles,

Considérant que ce DOB doit faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) comportant :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels et des budgets annexes le cas échéant,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Considérant que ce ROB doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière du syndicat, permettant ainsi d'éclairer leur choix lors des votes Budgets Primitifs.

Considérant que le ROB ci-joint annexé présente les orientations budgétaires de l'exercice 2026 du Budget Général,

**Sur proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical :**

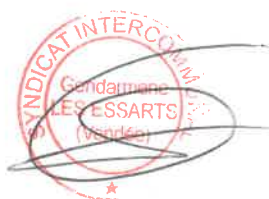
- **prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026, au vu de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire joint en annexe à la présente délibération.**

**Le Secrétaire de Séance**



**Joël MERCIER**

**La Présidente du  
SYNDICAT MIXTE FERMÉ GENDARMERIE  
D'ESSARTS-EN-BOCAGE**



**Caroline GILBERT**

# **ANNEXE**

**PROCÈS-VERBAL DU SYNDICAT MIXTE FERMÉ**

**GENDARMERIE D'ESSARTS-EN-BOCAGE**

**DU 27 JANVIER 2026**

# ANNEXE

**DÉLIBÉRATION N°DEL001GEND270126 DU 27 JANVIER 2026**

*Débat d'Orientations Budgétaires 2026*

## 1. Rappel des objectifs du DOB

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose notamment que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précède le vote du budget primitif. Il doit faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une formalité substantielle destinée à éclairer les élus sur le budget du **Syndicat Mixte Fermé Gendarmerie Les Essarts**, les informer sur la situation budgétaire, les priorités du **Syndicat Mixte Fermé Gendarmerie Les Essarts** et les évolutions à venir.

## 2. Éléments d'analyse financière

### - Dépenses de fonctionnement :

#### Charges à caractère général :

Elles sont composées essentiellement d'équipements à destination des bureaux, logements, assurances, contributions et taxes foncières :

- Exercice 2025 : 12 356,82 €

- Prévision 2026 : 6 380,94 € pour 6 mois, dissolution prévue fin juin 2026.

Aucune charge de personnel, la gestion administrative et les interventions techniques sont assurées sans contrepartie par le personnel de la commune d'Essarts-en-Bocage.

Aucune dépense au chapitre 65, participations, contingents et subventions.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2025	BP 2026 (6 mois)	CFU 2026 pour 6 mois (prospectives)
60623 - Alimentation	0,00 €	0,00 €	
60628 - Autres fournitures	149,27 €		76,13 €
60632 - Fournitures de petit équipement	863,70 €	2 000,00 €	440,49 €
611 - Contrats de prestations de services	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
61521 - Entretien de terrains	2 864,40 €	3 000,00 €	1 460,84 €
615221 - Entretien des bâtiments	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
615228 - entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
615231 - Entretien et réparation voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6135 - Locations mobilières (WC)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61551 - Entretien matériel roulant	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
6156 - Maintenance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6161 - Primes d'assurance	1 228,45 €	1 200,00 €	626,51 €
6182 - Documentation générale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6188 - Autres frais divers	100,00 €	100,00 €	51,00 €
63512 - Taxes foncières	7 151,00 €	7 500,00 €	3 647,01 €
<b>TOTAL Chapitre 011</b>	<b>12 356,82 €</b>	<b>24 800,00 €</b>	<b>6 301,98 €</b>
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL Chapitre 022</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	78,96 €	500,00 €	78,96 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 107 552,07 €	
<b>TOTAL Chapitre 042</b>	<b>78,96 €</b>	<b>1 108 052,07 €</b>	<b>78,96 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 435,78 €</b>	<b>1 132 852,07 €</b>	<b>6 380,94 €</b>

- **Recettes de fonctionnement :**

Produits d'exploitation et du domaine (chapitres 70 et 75) : Ils correspondent essentiellement aux loyers de la gendarmerie, sur l'exercice 2025 : 87 590 € avec une prévision sur 2026 de 43 795 € (6 mois de loyers).

Aucune dotation de l'Etat, ni de participation des communes et intercommunalité adhérentes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2025	BP 2026 (6 mois)	CFU 2026 pour 6 mois (prospectives)
002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 089 057,07 €	
<b>TOTAL Chapitre 002</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 089 057,07 €</b>	<b>0,00 €</b>
752 - Revenus des immeubles	87 590,00 €	43 795,00 €	43 795,00 €
<b>TOTAL Chapitre 75</b>	<b>87 590,00 €</b>	<b>43 795,00 €</b>	<b>43 795,00 €</b>
761 - Produits des participations			
<b>TOTAL Chapitre 76</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
773 - Mandats annulés (sur exercices préc)		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Chapitre 77</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>87 590,00 €</b>	<b>1 132 852,07 €</b>	<b>43 795,00 €</b>

- **Dépenses d'investissement :**

Pour 2026, les dépenses prévisionnelles des différents investissements sont évaluées à 10 000 € si des travaux ou remplacements d'équipements devaient être réalisés sur le bâti. En 2025 les dépenses ont été de l'ordre de 754.41 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CFU 2025	BP 2026	CFU 2026 pour 6 mois (prospectives)
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	260,43 €	
<b>TOTAL Chapitre 001</b>	<b>0,00 €</b>	<b>260,43 €</b>	<b>0,00 €</b>
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			
<b>TOTAL Chapitre 10</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2031 - Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Chapitre 20</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
21318 - Autres bâtiments publics	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	754,41 €	50 000,00 €	10 000,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Chapitre 21</b>	<b>754,41 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
2313 - Construction	0,00 €	988 152,07 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Chapitre 23</b>	<b>0,00 €</b>	<b>988 152,07 €</b>	<b>0,00 €</b>
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Chapitre 020</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>754,41 €</b>	<b>1 108 412,50 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

- **Recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement seront principalement le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), calculé au taux de 16,4 % sur les dépenses d'investissements, est estimé à **500 € contre 415.02 € en 2025.**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CFU 2025	BP 2026	CFU 2026 pour 6 mois (prospectives)
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Chapitre 001</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
10222 - FCTVA	415,02 €	500,00 €	500,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	373,17 €	260,43 €	485,91 €
<b>TOTAL Chapitre 10</b>	<b>788,19 €</b>	<b>760,43 €</b>	<b>985,91 €</b>
1323 - Départements DETR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323 - Reports	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Chapitre 13</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
28188 - Amortissement	78,96 €	100,00 €	78,96 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 107 552,07 €	0,00 €
<b>TOTAL Chapitre 042</b>	<b>78,96 €</b>	<b>1 107 652,07 €</b>	<b>78,96 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D' D'INVESTISSEMENT</b>	<b>867,15 €</b>	<b>1 108 412,50 €</b>	<b>1 064,87 €</b>